AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – 27 JUIN 2024 À 18H45

Projets de règlement 712-38-2024

Avis est par les présentes donné aux personnes de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

   1- RÈGLEMENT 712-38-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN D'AJOUTER DES USAGES DANS LES ZONES C-26 ET H-78 AINSI QUE DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation, le **27 juin 2024 à 18h45**, à la salle Simon Lacoste, située à l'hôtel de ville de Saint-Amable, au 575 rue Principale.

3. L'objet du règlement **712-38-2024** est :

   - la modification de l'article 206 afin de permettre un seul lampadaire pour deux résidences unifamiliales à structure jumelées à condition que le lampadaire soit localisé sur la ligne mitoyenne des propriétés;

   - la modification de l'article 254.2 afin de permettre que la surface d'un stationnement soit en gravier pour un usage appartenant aux classes d'usage Parc et espace vert (P2) et Utilité publique (P3);

   - l'ajout de l'usage spécifiquement permis de type établissement d'entrepreneurs de construction appartenant à la classe d'usage Industrie semi-commerciale (i2) avec un entreposage de type 1 seulement;

   - l'ajout de l'usage Habitation de deux à quatre logements (H2) en structure contigue dans un projet intégré dans la zone H-78.

4. Le projet de règlement **712-38-2024** comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ce règlement concerne la zone visée C- 26 et ses zones contiguës H-69 et H-72, ainsi que la zone visée H-78 et ses zones contiguës H-74, H-75, H-79, H-137, C-22 et P-7, telles qu'illustrées aux plans ci-dessous :

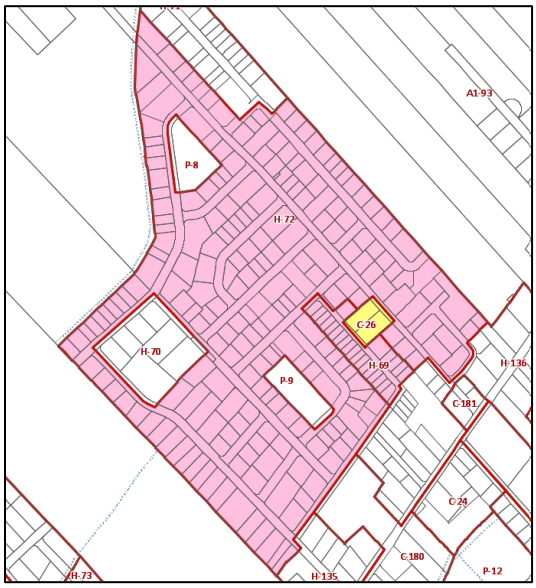

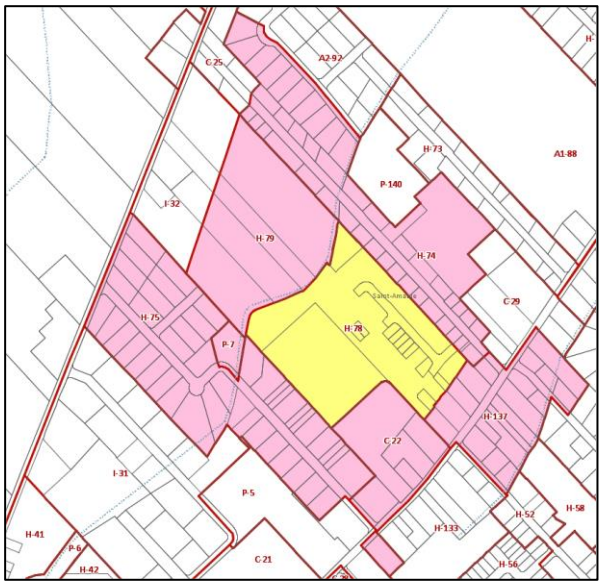

5. Ce projet de règlement peut être consulté du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h15, et le vendredi de 8h à 13h, au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville de Saint-Amable, situé au 575 rue Principale, ou au www.st-amable.qc.ca (section « Règlements municipaux – Projets de règlement) ou en communiquant avec la Direction du greffe par courriel à greffe@st-amable.qc.ca en précisant le numéro du règlement concerné, afin d'obtenir toute information complémentaire.

Saint-Amable, ce 10e jour de juin 2024.

Maxime Dupuis
Signé avec ConsignO Cloud (10/06/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint